DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU 25 JUIN 2026 (article L 2121-25 du CGCT).

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS.
D2026-56AG	Société publique locale d'aménagement « Pays d'Aix Territoires » - Désignation d'un représentant de la commune	**21**		**5**
D2026-57AG	Société publique locale « Energies de Provence » (La SPLE) – Désignation d'un représentant de la commune	**21**		**5**

Meyrargues, le 05 OCTOBRE 2026

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN

Signé électroniquement par
Fabrice POUSSARDIN
Le 06/10/2026 à 10:21